



COMMISSION FÉDÉRALE D'ARBITRAGE

14/01/2026

Procès Verbal rédigé après consultation par mail.

Membres : Ludovic MEILLIER (Président), Nicolas CRULLI, François-Xavier CHAFFOIS, Stéfan LARROQUE, Stéphane LARZUL, Jean-Claude LOPEZ, Quentin LOMBARD, Nathan POLIS, Florence SAUVAGE, Pablo OSSANDON, Sylvain Ponge .

Les membres de la CFA ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- Dossier d'engagement des Arbitres pour les championnats nationaux
 - Constats
 - Décision
 - Recours

1. CONSTATS

Les dossiers d'engagement des arbitres au titre des clubs évoluant en championnat national devaient être soumis à la CFA (par l'intermédiaire de la CFS) pour le 7 janvier 2026 (terme de rigueur).

A date la Commission Fédérale d'Arbitrage constate :

BASEBALL

DIVISION 1

Les formulaires d'engagement arbitre en Division 1 Baseball 2026 sont conformes, à l'exception de :

BOUCANIER DE LA ROCHELLE (017001) : Absence d'un arbitre AF3B ou stagiaire et/ou AF2B licencié dans le club tel que défini dans les RP Division 1 Art. 13.4

Arbitres engagés : David Muller (AF3B - Joué lès Tours) + Patrick Sananes (AF3B - Dragons)

Amende encourue : 1000€ pour **Non-respect des obligations d'engagement en compétition nationale, relégation en division inférieure en référence l'art. 148.2 des R.G** (article 6.11 du guide financier fédéral)

PARIS UNIVERSITE CLUB (075003) = Absence d'un arbitre AF3B ou stagiaire AF3B dans le dossier d'engagement tel que défini dans les RP Division 1 Art. 13.4 + **Arbitre non licencié en 2026** (position temporaire dans le cadre de réserve) + **Manquement de signature du représentant du club pour lequel l'arbitre s'engage**

Arbitres engagés : Sébastien Richard (AF2B - Evry) + Benjamin Guionneau (AF2B - Patriots) + Daïki Mauclair (AF2B - PUC - Non licencié 2026 à date).

Amende encourue : → **Non-respect des obligations d'engagement en compétition nationale, relégation en division inférieure en référence l'art. 148.2 des R.G** (article 6.11 du guide financier fédéral) - 1000€

→ **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - 50€/jour(s) de retard

LES LIONS DE SAVIGNY (091002) = Absence de renseignements des disponibilités d'un arbitre

Arbitres engagés: Gilles Neyraud (AF3B - Savigny) + Bruno Amoros (AF2B - Savigny).

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - 50€/jour(s) de retard

TEMLIERS DE SÉNART (077006) = Absence d'un arbitre AF3B ou stagiaire ou AF2B tel que défini dans les RP Division 1 Art. 13.4

Arbitre engagé : Sylvain Ponge (AF3B - Fédération)

Amende encourue : 1000€ pour **Non-respect des obligations d'engagement en compétition nationale, relégation en division inférieure en référence l'art. 148.2 des R.G** (article 6.11 du guide financier fédéral)

DIVISION 2

Les formulaires d'engagement arbitre en Division 2 Baseball 2026 sont conformes, à l'exception de :

BRÉAL SOUS MONTFORT PANTHERS (035006) : Absence de renseignements des disponibilités d'un arbitre

Arbitres engagés: Théo Louis (AF3B - Bréal) + Luis Pereira (AF2B - Quimper)

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - 50€/jour(s) de retard

CLERMONT AUVERGNE BASEBALL SOFTBALL (063002) : Absence de renseignements des disponibilités d'un arbitre

Arbitres engagés: François-Xavier Chaffois (AF3B - Clermont) + Olivier Charlionet (AF0B/ARB - Clermont).

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - 50€/jour(s) de retard

ERMONT BASEBALL CLUB (095006) : Absence d'un arbitre AF2B tel que défini dans les RP Division 2 Art. 13.4

Arbitre engagé : Quentin HEIDRICH (Stagiaire AF2B - Ermont)

Amende encourue : 1000€ pour **Non-respect des obligations d'engagement en compétition nationale, relégation en division inférieure en référence l'art. 148.2 des R.G** (article 6.11 du guide financier fédéral)

MEYZIEU DÉCINES BASEBALL SOFTBALL CARDS (069004) : Absence de renseignements des disponibilités d'un arbitre

Arbitres engagés: Ahmed Saidi (AF2B - Meyzieu-Décines) + Richard Cremades (AF0B/AN - Meyzieu-Décines).

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - 50€/jour(s) de retard

MONTIGNY BASEBALL LES COUGARS (078011) : Absence d'un arbitre AF2B ou stagiaire AF2B tel que défini dans les RP Division 2 Art. 13.4

Arbitre engagé : Stéfan Larroque (AF3B - Fédération)

Amende encourue : 1000€ pour **Non-respect des obligations d'engagement en compétition nationale, relégation en division inférieure en référence l'art. 148.2 des R.G** (article 6.11 du guide financier fédéral)

CAVIGAL DE NICE (006022) : Absence de renseignements des disponibilités d'un arbitre

Arbitres engagés: Grégory Lopez (AF3B - Joué lès Tours) + Richard Kolodziej (Stagiaire AF2B - Nice).

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - 50€/jour(s) de retard

LES HUSKIES DE ROUEN (076001) : Absence d'un arbitre AF2B ou stagiaire AF2B tel que défini dans les RP Division 2 Art. 13.4

Arbitre engagé : Thomas Masse (AF2B - Rouen)

Amende encourue : 1000€ pour **Non-respect des obligations d'engagement en compétition nationale, relégation en division inférieure en référence l'art. 148.2 des R.G** (article 6.11 du guide financier fédéral)

SOFTBALL

DIVISION 1 FÉMININE

Les formulaires d'engagement arbitre en Division 1 Féminine Softball 2026 sont conformes, à l'exception de :

AS EVRY BASEBALL SOFTBALL CRICKET (091003) : Arbitre non licencié en 2026 (position temporaire dans le cadre de réserve) - Dossier d'engagement non recevable

Arbitres engagés : François Mays (AF3S - Non licencié) - Jean Claude Lopez (Stagiaire AF3S - Fédération)

Amende encourue : 1000€ pour **Non-respect des obligations d'engagement en compétition nationale, relégation en division inférieure en référence l'art. 148.2 des R.G** (article 6.11 du guide financier fédéral)

GRIZZLYS DE GRENOBLE (038002) : Manquement de signature du représentant du club pour lequel l'arbitre s'engage

Arbitres engagés : Robin Lethiecq (Stagiaire AF2S- Grenoble) - Mathieu Dubois (Stagiaire AF2S - Grenoble)

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - **50€/jour(s) de retard**

USSAP SECTION BASEBALL - SOFTBALL PESSAC PANTHÈRES (033006) : Manque de signature du représentant du club pour lequel l'arbitre s'engage et Manque de signature du représentant du club dans lequel l'arbitre est licencié

Arbitres engagés : Gérald Lacoste (AF2S - Pessac) - Yann Josse (AF2S - Billère)

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - **50€/jour(s) de retard**

ASBS LES COMANCHES (083010) : Absence de renseignements des disponibilités d'un arbitre et Manque de signature du représentant du club pour lequel l'arbitre s'engage

Arbitres engagés: Farah Saidi (Stagiaire AF3S - Comanches) + Giuseppe Laudani (AF3S - Comanches).

Amende encourue : → **Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux** (article 6.11 du guide financier fédéral) - **50€/jour(s) de retard**

2. DÉCISION

La Commission Fédérale d'Arbitrage décide d'accorder un délai exceptionnel jusqu'au 21 janvier pour la mise en conformité des clubs quant à leurs obligations quant au formulaire d'engagement des arbitres pour les différents championnats sus-cités.

Passé ce délai, les manquements constatés seront transmis à la Commission Fédérale Sportive pour application des sanctions encourues.

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale d'Arbitrage portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

Ludovic MEILLIER
Président Commission Fédérale d'Arbitrage

